

SECOND LIVRET DE FAMILLE POUR PARENTS CÉLIBATAIRES OU ADOPTIFS

Identité du ou des demandeurs	Je (nous) soussigné(e)(s) (1)
	Domicilié(e)(s) à
	Tél. :
	Sollicite (sollicitons) la délivrance d'un premier ou second livret de famille (2) :
Nature du livret	(☐ de mère.
	(3) de père.
	commun des père et mère (4).
	pour le motif suivant :
Motif de la demande (pour les seconds livrets)	☐ naissance d'un premier enfant.
	perte, vol ou destruction du premier livret.
	(3) changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret.
	☐ parent dépourvu du livret.
	☐ indication d'enfant sans vie.
	Je (nous) motive (motivons) ma (notre) demande par les considérations suivantes (5) :
Conditions de délivrance (pour les seconds livrets)	Je (nous) sollicite (sollicitons) :
	l'établissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'officier de l'état civil de ma (notre) résidence et, à cet effet je (nous) présente(ons) le premier livret en ma (notre) possession
	☐ la reconstitution d'un nouveau livret et remplis à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente.
	Je (nous) certifie (certifions) en outre que les renseignements indiqués ci-dessus (et éventuellement au verso) sont exacts.

- Nom en lettres capitales et prénoms.
 Rayer "Premier" ou "Second" selon le cas.
 Cocher la case correspondante.
 Dans ce cas la demande doit être introduite conjointement par le père et la mère
 Préciser les motifs de la demande.

QUESTIONNAIRE À REMPLIR À L'APPUI DE LA DEMANDE DU LIVRET DE FAMILLE DÉSIGNÉ AU VERSO

Bien vouloir inscrire les extraits des actes dressés en votre commune et faire suivre aux différentes mairies concernées. La dernière mairie est invitée à nous retourner le livret ainsi que la présente note.

Nom (1)	Nom (1)
Prénoms	
Né le	
1	à
2)	(2)
(3)	(3)
	ENFANTS
lom (4)	2) Nom (4)
Prénoms	Prénoms
Vé(e) le	Né(e) le
	à
reconnu(e) le	reconnu(e) le
L	à
par	par
né(e) le	
1	à
demeurant à	demeurant à
suivant acte en mairie d	
e	
égitimé(e) par décision du Tribunal d	
	Io.
e	· ·
prononcée à l'égard de	
né(e) le	
à	¥
(2)	(2)
Nom (4)	4) Nom (4)
Prénoms	Prénoms
Né(e) le	
à	
reconnu(e) le	
1	
par	
né(e) Je	
ie (e) je	né(e) le à
demeurant à	
suivant acte en mairie d	
e	
égitimé(e) par décision du Tribunal d	légitimé(e) par décision du Tribunal d
е	le
prononcée à l'égard de	
né(e) le	né(e) le
à	à
(2)	(2)

de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des parents qui sont passibles de poursuites pénales.

Nom de famille en lettres capitales.
 Mentionner le cas échéant, la date et le lieu du décès.
 Préciser le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.

⁴⁾ Nom de famille en lettres capitales ; indiquer le cas échéant, après le nom de famille, «suivant déclaration conjointe du... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun)»